

**MAIRIE
DE
COMBON**

ARRÊTÉ N° 2024/097

PORTANT AUTORISATION D'ORGANISER UN MARCHÉ DE NOËL

LE DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 2024 POUR L'ASSOCIATION LES PETITS COMBONNAIS

Le Maire de la commune de Combon,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et 1.2212-2, vu le Code Pénal et notamment ses articles R.321-1, R.321-6, R.321-7, R.321-8, R.321-9, R.321-10 à R.610-5

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L.310-2, R.310-8 R.310-9, I.310-5, R.310-19

Vu la circulaire préfectorale sur la vente d'objets de mobiliers des particuliers et des professionnels sur les ventes au déballage,

Considérant la demande faite par Madame Estell GONTHIER, présidente de l'association Les Petits Combonnais, relative à l'organisation du marché de Noël prévu le 8 décembre 2024 de 8h00 à 18h00 à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'association Les Petits Combonnais est autorisée à organiser un marché de Noël le 8 décembre 2024 de 8h00 à 18h00 à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge.

Article 2

Madame Estell Gonthier, présidente de l'association Les Petits Combonnais, est responsable de l'organisation de la manifestation.

Article 3

Conformément à la réglementation susvisée, l'organisateur devra tenir un registre permettant l'identification des vendeurs, qui devra comprendre les informations énumérées dans le décret n° 88-1010 du 14 novembre 1988.

Article 4

Le-dit registre sera coté et paraphé par Monsieur le maire de Combon et transmis à Monsieur le sous-préfet de Bernay.

Article 5

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Monsieur le Maire ainsi que l'association Les Petits Combonnais sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Estell Gonthier, présidente de l'association Les Petits Combonnais,
- La gendarmerie de Brionne
- La préfecture de l'Eure
- Le service départemental d'incendie et de secours

Transmis en préfecture de l'Eure le : 09/09/2024

Affiché le : 09/09/2024

Fait à COMBON, le 09/09/2024

Rémy LCAVELIER DESÉTANGS

Maire de Combon

